

Recherches sociographiques



Présentation

Gary Caldwell

Volume 25, numéro 3, 1984

Immigrants

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056112ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056112ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Caldwell, G. (1984). Présentation. *Recherches sociographiques*, 25(3), 335–341.
<https://doi.org/10.7202/056112ar>

PRÉSENTATION

La question de l'immigration et de la place des communautés ethno-culturelles au sein de la société québécoise suscite depuis peu beaucoup d'intérêt dans les milieux intellectuels d'ici. Au moins quatre revues ont récemment fait paraître des numéros thématiques sur la question (sans parler de celui-ci) : « Migrations et communautés culturelles » dans *Questions de culture*, « Dossier : minorités au Québec » dans *Conjoncture*, « Enjeux ethniques » dans *Sociologie et sociétés* et « Problèmes d'immigration » dans *Cahiers de recherches sociologiques* (que nous venons de découvrir et que nous n'avons pas eu l'occasion d'apprécier).¹ Nous avons en outre été témoins, sur la scène politique, de l'apparition d'une rhétorique nouvelle, telle que manifestée dans les documents *Autant de façons d'être Québécois* et *L'éducation interculturelle*, et qui débouche sur l'amorce de politiques d'ouverture et d'intégration de l'appareil d'État et du système scolaire.² Dans ce cas, par suite de la présence massive de Néo-Québécois dans certaines commissions scolaires du Québec et à cause des problèmes et défis qui en découlent, il se poursuit une réflexion fébrile au Ministère de l'éducation sur l'opportunité de développer une problématique multiculturelle. Le cahier spécial « Les communautés culturelles à l'école : un défi à réinventer », publié par *Le Devoir*, témoigne de cette préoccupation.³

De plus, comme le montre bien ici la contribution de notre collaborateur Louis Le Borgne, un nombre impressionnant de monographies sur les communautés ethnoculturelles ont paru ces dernières années. Pour ce qui est des thèses, mémoires et recherches en cours, les répertoires d'Agnès Beaulieu et de

1. *Questions de culture*, 2, 1984, (Institut québécois de recherche sur la culture, Québec). *Conjoncture*, 4, automne 1983, (Montréal). *Sociologie et sociétés*, XV, 2, octobre 1983, (Université de Montréal).

2. Gouvernement du Québec, *Autant de façons d'être Québécois : plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*, Québec, Ministère du développement culturel et scientifique, 1981. *L'éducation interculturelle*, Avis au Ministre de l'éducation, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, avril 1983.

3. *Le Devoir*, vendredi le 24 août 1984, cahier 3.

Jacques Perron donnent une bonne idée de la diversité et de la densité de l'effort consenti.⁴ Il émerge donc effectivement au Québec un champ de recherche spécifique aux études ethniques et les universitaires ne sont plus à la remorque des initiatives étatiques, même si la mise en garde de J.-C. Falardeau contre celles-ci, en 1953, demeure toujours aussi pertinente.⁵ Face à ce nouveau corpus de travaux, nous éprouvons toutefois un malaise qui vient de deux constatations : l'absence d'un travail d'analyse critique chez la plupart des auteurs et le petit nombre de recherches de type ethnohistorique. Ces deux carences de la production intellectuelle québécoise dans le domaine méritent d'être examinées de plus près.

Sans doute, il existe une certaine réflexion théorique au sein des études ethniques, comme en témoigne le numéro thème de *Sociologie et sociétés*. Danielle Juteau-Lee et Pierre-Jean Simon nous y apprennent que l'ethnicité, tout en étant « une affaire de sang », reste aussi une conséquence de la socialisation et que, la sociologie opérant généralement à la fois sur le mode *négalif* et sur le mode *positif*, il serait plus sage de procéder également ainsi dans le cas des relations interethniques.⁶ Raymond Breton, pour sa part, nous apprend qu'il existe au Canada même une dimension politique aux communautés ethniques, tandis que Jacques Brazeau insiste ensuite sur la nécessité d'étudier les relations entre les deux communautés principales (anglophone et francophone) en tenant compte de l'histoire de ces relations.⁷ Finalement, Line Grenier et Ida Simon-Barouh se prononcent, dans leurs articles respectifs, sur le statut d'objet du racisme, même s'il faut distinguer racisme « ordinaire » et racisme « sociologique », et sur le statut disciplinaire des études de relations ethniques, pour en conclure qu'« il vaut mieux faire appel aussi bien aux travaux de ceux qui se classent en anthropologie qu'en sociologie ».⁸

Quoique bien savants, de tels énoncés ne nous avancent guère dans la connaissance « de la composition ethno-culturelle de la société dans laquelle ils [les universitaires] se situent, de la façon dont on tient compte du pluralisme et

4. A. BEAULIEU, « Répertoire des recherches en cours dans les universités québécoises sur les communautés ethniques et l'immigration au Canada », *Sociologie et sociétés*, XV, 2, 1983 : 167-174. J. PERRON, *Bibliographie des thèses et des mémoires sur les communautés culturelles et l'immigration au Québec*, Québec, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1983.

5. Voir : Gary CALDWELL, *Les études ethniques au Québec : bilan et perspectives*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, pp. 84-85. (« Instruments de travail », 8.)

6. D. JUTEAU-LEE, « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idée » : 39-54. P.-J. SIMON, « Le sociologue et les minorités : connaissance et idéologie » : 9-22.

7. R. BRETON, « La communauté ethnique, communauté politique » : 23-38. J. BRAZEAU, « Pertinence de l'enseignement des relations ethniques et caractérisation de ce champ d'études au Canada et au Québec » : 133-146.

8. L. GRENIER, « Sous la rubrique des objets perdus, une réflexion méthodologique sur le racisme » : 147-154. I. SIMON-BAROUH, « Relations interethniques et problèmes de minorité. Quelques remarques méthodologiques » : 155-166.

des conséquences de ceci pour la société toute entière, ses collectivités et leurs membres». ⁹ Même en admettant que nous devrions poursuivre, en tant qu'intellectuels, « une entreprise de *déconstruction* des modèles idéologiques, de négation du savoir idéologique perçu », ¹⁰ de manière à ne pas reproduire les savoirs illusoire et mystificateurs, et ceci avant même d'entreprendre une quelconque analyse sur le mode *positif*, il faut quand même un jour mettre la main à la pâte et le faire : en parler ne suffit pas.

Avant d'aborder les enjeux de notre société, faut-il constamment reprendre la démonstration, en passant par Comte et Marx, que tout « comme les sciences de la nature devraient rendre de plus en plus, par leurs applications pratiques, les êtres humains maîtres de l'univers, la science sociale devrait-elle, en permettant à la politique de devenir scientifique, amener les êtres humains à se rendre maîtres d'eux-mêmes, de leur existence sociale et de leur destin historique » ? ¹¹ (À vrai dire, n'y aurait-il pas chez certains sociologues québécois un travail de déconstruction idéologique à entreprendre sur la sociologie comme *idéologie* ?) Faut-il toujours brandir des étendards savants du genre « en fait se trouve posé ici le problème du statut de la connaissance sociologique en regard à d'autres formes de connaissance, dont, tout particulièrement celle de sens commun » ? ¹² Prenons plutôt pour acquis, une fois pour toutes, que notre public sait que nous sommes des personnes savantes et de la même lignée que l'illustre Weber. Et attelons-nous tout de suite à des tâches urgentes, par exemple celle de l'analyse, sur le mode « négatif », d'une idéologie particulière, telle qu'il s'en trouve dans la bouche d'à peu près tous les intervenants sur la ligne de feu des relations interethniques au Québec, et plus particulièrement au sein du milieu scolaire, en l'occurrence : une certaine conception « interculturelle » du phénomène.

Il nous manque effectivement un travail critique sur cette idéologie nommée « l'interculturel ». Mais des mortels qui n'ont pas le loisir de poser les bonnes questions avant de construire leur objet ont à agir et, surtout, réagir. On ne peut quand même pas mettre en suspens les quelque soixante mille écoliers de langues maternelles « autres » en attendant que les scientifiques, qui vont nous permettre de maîtriser notre destin, les découvrent. Entretemps, Robert Vachon, avec son Centre interculturel Monchanin, est entré en scène. ¹³ Grâce à sa persistante énergie (plus de vingt ans), tout le monde, du haut en bas de la superstructure, du Conseil supérieur de l'éducation jusqu'à ceux qui préparent les manuels, en passant par le Secrétariat d'État au multiculturalisme et les

9. Jacques BRAZEAU, *op. cit.*, p. 134.

10. Pierre-Jean SIMON, *op. cit.*, p. 12.

11. *Id.*, p. 13.

12. Line GRENIER, *op. cit.*, p. 151.

13. « Une politique à réorienter », *Le Devoir*, 24 août 1984, cahier 3, p. I.

Commissions scolaires et leurs conseillers pédagogiques, sait maintenant comment et dans quel sens construire la réalité.¹⁴ Pour être juste, il faut néanmoins insister sur le fait que l'interculturel du Centre Monchanin et la version médiatisée par la superstructure étatique ne sont pas la même chose. (La nécessité de faire cette distinction, un exposé de la nature et de l'origine de la divergence sont évidemment matière à un travail critique en règle de l'idéologie interculturelle au Québec.) Ici, nous nous en tenons au phénomène de l'idéologie interculturelle, telle que reprise et diffusée à travers la superstructure de la société québécoise, notamment dans l'appareil scolaire.

Justement, le Conseil supérieur nous informe, dans un chapitre de son avis intitulé « nature de l'éducation interculturelle », qu'il s'agit d'« une éducation qui consiste à voir les aspects de la vie avec les yeux de plusieurs cultures et non pas seulement du seul point de vue d'une seule culture » et que, pour y parvenir, « il faut sensibiliser aux cultures et à leurs valeurs propres dans leur intégralité ».¹⁵ Ce qui implique, pour les commissions scolaires, « une transformation pédagogique [...] profonde » qui « amène à envisager une philosophie nouvelle de l'éducation ».¹⁶ Pour y arriver, « il faut que la société d'accueil soit respectueuse des valeurs telles qu'elles sont vécues par les personnes et les groupes » : « l'égalité des chances, pour les cultures, ne doit pas consister seulement dans celle d'être semblable à la culture dominante, mais dans celle d'être différente au plan culturel ».¹⁷

Quant à savoir si cette idéologie de l'éducation interculturelle nous vient d'un courant américain qui remonte aux années soixante¹⁸ ou directement du Centre Monchanin, ou des deux, là n'est pas ce qui nous préoccupe ici. Indépendamment des origines, la présence de cette idéologie dans le champ de l'éducation, côte-à-côte avec la volonté de l'État, via la Loi 101 et le Ministère de l'éducation, d'imposer une convergence vers une culture française et québécoise,¹⁹ est une contradiction flagrante. Cette contradiction apparaît, d'une façon plutôt saisissante, dans l'annonce suivante (toute une page dans le cahier spécial du *Devoir*) du Conseil scolaire de l'île de Montréal :

14. « Prendre en compte les différences par l'éducation interculturelle », *id.*, p. XXII. « Des chercheurs préparent un manuel en éducation interculturelle », *id.*, p. XIX. « À l'école de Jean-Jacques Olier : une expérience d'éducation interculturelle », *id.*, p. XIX. « À la C.E.C.M., l'accueil devient un processus continu visant l'autonomie des enfants », p. XIII.

15. *L'éducation interculturelle*, *op. cit.*, pp. 7-16.

16. « À la C.É.C.M., l'accueil devient un processus continu visant l'autonomie des enfants », *op. cit.*

17. « Prendre en compte les différences par l'éducation interculturelle », *op. cit.*

18. Nathan GLAZER, *Ethnic Dilemmas, 1964-1982*, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press, 1983, pp. 104-113.

19. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise du développement culturel, I. Perspective d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978.

« Dans les écoles de l'Île de Montréal un enfant sur cinq est issu d'une famille d'immigrants. Les Commissions scolaires ont un défi important à relever pour assurer :

- une intégration harmonieuse de ces enfants ;
- une éducation interculturelle de qualité à l'ensemble des élèves. »²⁰

Cette contradiction réside en ce que l'idéologie interculturelle, au moins telle que prosélytisée par Vachon, est une combinaison d'idéalisme chrétien et de relativisme libéral qui, postulant l'égalité des cultures, pose qu'elles doivent être respectées dans leur totalité parce qu'une culture est un tout intégré. Il faut donc que la société hôte (le Québec) *accueille* les cultures plutôt que de les *intégrer*, parce qu'en les intégrant on impose sa culture, ce qui est forcément irréconciliable.²¹

Lorsqu'on postule l'intégrité des cultures comme un ensemble d'éléments interdépendants, on fait sans doute de la bonne sociologie. Cependant, ce qui ne l'est pas c'est la présomption qu'une société « moderne » puisse fonctionner et se maintenir en respectant un pluralisme culturel véritable. À partir de tels postulats, il n'y aura pas moyen de dégager même un consensus social le plus minimal et, à la limite, même pas moyen de maintenir la paix sociale... soit le bien sociétal que les membres de ces cultures immigrantes sont venus chercher en premier lieu au Québec. Ou, pour être encore plus sociologique : le vide de pouvoir culturel sur lequel insiste l'idéologie interculturelle n'est qu'une illusion idéologique et une illusion dangereuse parce que le refus de pouvoir culturel nous laisse désarmés devant un pouvoir culturel qui pourrait bien remplir à son avantage le vide.

Arrêtons là sur l'idéologie interculturelle et sa présence au Québec : notre visée ici n'est pas d'en faire la critique mais plutôt de montrer que la critique est à faire et que les intellectuels des sciences sociales qui travaillent dans le mode négatif feraient bien de s'y mettre plutôt que de continuer d'étaler des démonstrations sur la nécessité de le faire.

Un autre exemple d'un travail d'analyse critique qui est à faire porterait sur la notion de « double majorité linguistique » au Québec, qui est mise de l'avant et explicitée systématiquement pour la première fois par Pierre Anctil dans le présent numéro. L'idée d'une double majorité linguistique a souvent été évoquée dans le cadre des relations interethniques au Québec,²² mais n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une analyse de déconstruction idéologique de la part des sociologues.

20. *Le Devoir*, 24 août 1984, cahier 3, p. XXIV.

21. Robert Vachon et Kalpava Das sont (*ibid.*) très explicites là-dessus : non seulement les cultures sont souvent irréconciliables mais notre variante de la culture occidentale ne mérite pas de primer.

22. G. CALDWELL, *op. cit.*, p. 86.

Comment comprendre que nous éprouvions tant de difficulté à faire le lien entre le discours sociologique sur les relations ethnoculturelles et la réalité concrète telle que vécue au sein de notre propre société? Un élément de réponse se trouve peut-être dans la deuxième carence de la production intellectuelle québécoise concernant les relations interethniques. Notre connaissance de ce type de rapport social se fait d'une façon presque anhistorique. À part quelques exceptions notables, nous ne sommes pas intéressés à l'historiographie des communautés ethnoculturelles de Montréal. Ignorants de cette ethnohistoriographie, nous n'avons pas su nous insérer dans un certain vécu, une certaine trame quotidienne qui nous aurait permis ensuite de mieux étudier la dynamique sociale plus globale qui conditionne ces collectivités, et qui pourrait expliquer la persistance ou la pertinence d'idéologies comme celle de « double majorité linguistique » ou d'éducation « interculturelle ».

Parmi les contributions à ce numéro, notons deux tentatives d'approcher et d'illustrer cette ethnohistoriographie qui nous échappe encore : celles de Denise Helly et de Mauro Peressini. Par une exploitation habile de sources secondaires disponibles mais rarement utilisées, Helly a pu cerner les caractéristiques de l'implantation et de l'activité économique de toute une vague d'immigration chinoise, celle du début du siècle. En procédant ainsi, elle a pu faire des constatations assez percutantes sur l'itinéraire de cette communauté à Montréal, en plus de dégager certaines pistes sur le rôle des sous-économies ethniques. Peressini, pour sa part, examine les stratégies d'immigration et d'établissement au Québec, après la deuxième guerre mondiale, d'une population immigrante d'Italie. Dans les deux cas, il s'agit de mouvements d'immigration bien délimités dans le temps et qui nous apportent de nombreux éléments originaux pour comprendre le dynamisme social d'ensemble à l'œuvre à Montréal.

Quant à la contribution de Jean-Pierre Gosselin sur la migration hispanophone en provenance de l'Amérique latine, il s'agit d'un travail de type presque exclusivement ethnographique, vu qu'il y est question d'une immigration très récente et dont le point d'ancrage final n'est pas encore connu. De plus, cette nouvelle population a immigré, en grande majorité, après le fait accompli de la Loi 101 et dans un Québec caractérisé par une démographie et une économie stagnante. L'autre exemple d'une telle immigration est, bien sûr, celle des Indochinois, dont les premières années d'insertion à la société québécoise ont fait l'objet d'un projet de recherche permettant un suivi chronologique au Ministère des communautés culturelles et de l'immigration. Cette recherche, dont les résultats n'ont pas encore fait l'objet d'une publication au Québec, va nous permettre également un regard ethnographique sur l'immigration contemporaine au Québec. Il y aurait lieu de comparer, lorsque ce sera publié, les méthodes, les coûts et les résultats de ces démarches, l'une menée par un chercheur autonome moyennant quelques mille dollars et l'autre exécutée par un

organisme gouvernemental... pour nous situer de nouveau dans les préoccupations de Falardeau.

Mais il existe d'autres voies d'approche au phénomène de l'immigration et de l'ethnicité dans la société québécoise que l'analyse, par enquête sociologique ou anthropologique, telle que traditionnellement pratiquée. On pourrait aborder le phénomène à travers la production artistique, musicale ou littéraire secrétée par ceux qui font partie des minorités culturelles. Sherry Simon soulève ici la voile, dans son texte sur un type de production littéraire particulièrement bien ancré dans le quotidien, ce qui touche à la question de la langue dans laquelle on peut s'exprimer en tant que minoritaire. Poètes, romanciers ou dramaturges, certains parmi ceux qui ont vécu l'expérience de l'immigration ou de la minorisation ont pu ou su aborder par le biais de l'expression artistique le vécu de toute une communauté.

Pour en revenir au point de départ de notre réflexion sur la production intellectuelle concernant les communautés ethnoculturelles au Québec, le fait qu'on se mette maintenant à étudier certains mouvements d'immigration à peine quelques années après leur naissance reste une preuve de la vitalité présente de ce champ d'études au Québec. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de souligner que nous y sommes arrivés seulement au moment où le phénomène de l'immigration risque de devenir chose du passé au Québec, au moins pour un bon moment, et alors que les collectivités culturelles bien installées ici entrent dans une phase de maturation, sinon de dépérissement.

Gary CALDWELL

*Institut québécois de recherche
sur la culture.*